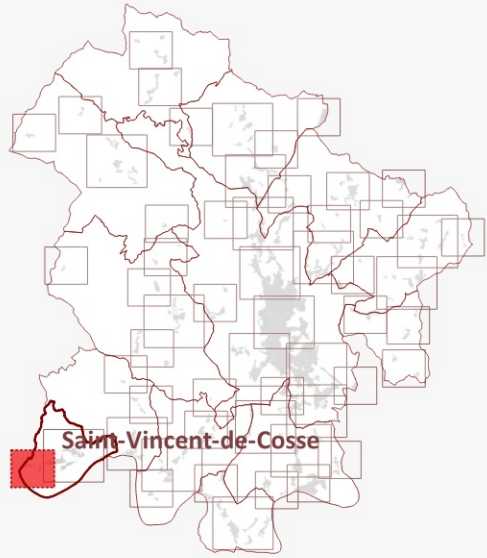


PLUi de
Sarlat-Périgord Noir

Implantation des
constructions par rapport
aux voies et emprises
publiques

Saint-Vincent-de-Cosse

2



Légende

Règle graphique

Recul par rapport à la voirie et au
domaine public

- A l'alignement
- Implantation entre 0 et 10 m
- Implantation en recul de plus
de 5 mètres
- Non réglementé

Fond de carte

- Bâtiment
- Parcelle
- Commune

